Direction des Ressources humaines
Service Carrière et rémunération

Région
PAYS DE LA LOIRE

Déclaration mensuelle d'astreinte de sécurité

Direction : ……

Précisions sur les modalités de récupérations des heures d'intervention pendant l'astreinte :
Les interventions pendant l'astreinte ainsi que le temps de déplacement entre le domicile et le lieu de travail sont considérés comme du temps effectif de travail. En conséquence le temps d'intervention et le temps de déplacement ouvrent droit, en fonction de leur statut :

- à paiement d'indemnité d'astreinte
- à paiement d'heures supplémentaires
- à récupération d'heures supplémentaires

Nom et prénom de l'agent concerné : ……..

Service : ……..……

Astreintes réalisées au cours du mois de : …….

Motif de l'astreinte	Période d'astreinte			
	Date du début	Heure du début		

Signature de la directrice/du directeur
Vu et certifié exact le

Imprimé à retourner par mail mensuellement avant le 7 du mois pour un paiement le mois suivant.
Pour toute question, vous pouvez contacter votre référent carrière et rémunération.

Motif de l'intervention pendant une période d'astreinte	Intervention pendant l'astreinte		Fin de la période d'astreinte	
	Date du début	Heure du début	Date de fin	Heure de fin